

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCPAJI2026017

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/05/2026

Objet : rché n°26.039 Création d'une base nautique temporaire et d'un bassin pédalo dans le cadre de  
Tourcoing plage - Conclusion

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 28/05/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122\_Base\_nautique.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260528-DCPAJI2026017-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/05/2026



# Tourcoing

2026.11.11.01.1

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE

DFCPAJI\_D2026\_0107

**Objet :** Marché n°26.039 – Création d'une base nautique temporaire et d'un bassin pédalo dans le cadre de Tourcoing plage - Conclusion

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 7 avril 2026 en vue de la création d'une base nautique temporaire et d'un bassin pédalo dans le cadre de Tourcoing plage ;

Considérant que la société BOAZ CONCEPT a remis une offre économiquement avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans l'invitation à soumissionner ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup> :** De conclure le marché n°26.039 avec la société BOAZ CONCEPT pour un montant de 16 544 € HT en vue de la création d'une base nautique temporaire et d'un bassin pédalo dans le cadre de Tourcoing plage.

**Article 2 :** Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **28 MAI 2026**

Pour le Maire par délégation,  
Le Conseiller délégué auprès du Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **28 MAI 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **28 MAI 2026**